

# Sainte-Croix



## Communications municipales pour la séance ordinaire du Conseil Communal du 21 mars 2022

Sainte-Croix, le 7 mars 2022 MUN/SC/si

---

### TABLE DES MATIERES

1.	RESSOURCES HUMAINES .....	2
2.	NATURALISATION .....	2
3.	RECEPTION DES NOUVEAUX CITOYENS (18 ANS) .....	2
4.	OUVERTURE DU BUREAU DE VOTE .....	2
5.	NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX .....	2
6.	FONDS COMMUNAL POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES .....	2
7.	TECHNOPOLE – ENGAGEMENT DE MADAME HELENE MAZEROLLE A LA DIRECTION .....	3
8.	MEC-ART – EXPOSITION HOMO FABER A VENISE .....	3
9.	ZONE D'ACTIVITES DU PLATON, PARCELLE N° 2132 .....	3
10.	PPA GARE .....	3
11.	ABRIS PC .....	4
12.	PROJET DE REGROUPEMENT DES MUSEES .....	4

---

## 1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Salvatore Terranova en qualité d'assistant de sécurité publique à 100%, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2022;
- M. Eric Zurbrügg en qualité d'agent d'exploitation à 100% au Secteur bâtiment, conciergerie, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2022;
- Mme Manon Develey et M. Adam Bernardi en qualité d'apprenti-e employé-e de commerce, avec effet au 2 août 2022.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a pris acte de la volonté de cesser ses activités de :

- Mme Joëlle Jeannin, responsable de la Bibliothèque scolaire, pour le 30 avril 2022.

Nous tenons à la remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité durant toutes ces années et lui souhaitons plein succès pour la suite de ses activités professionnelles.

La Municipalité a pris connaissance du désir de faire valoir son droit à la retraite de :

- M. Yves Henchoz, Chef d'équipe au Secteur des travaux, pour le 30 juin 2022.

Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité durant toutes ces années et lui souhaitons une longue et agréable retraite.

## 2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

- 1 demande de naturalisation dont l'origine est russe.

## 3. Réception des nouveaux citoyens (18 ans)

La traditionnelle réception des nouveaux citoyens des Communes de Sainte-Croix, Bullet et Mauborget a eu lieu le vendredi 28 janvier 2022 à l'Hôtel d'Espagne. Elle a réuni un peu plus d'une vingtaine de participants des années 2003 (en 2021, il n'avait pas été possible de le faire à cause du Covid-19) et 2004. Cette cérémonie a permis aux contemporaines et contemporains de faire connaissance avec les autorités communales.

## 4. Ouverture du bureau de vote

Avec l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et son règlement d'application (RLEDP), les bureaux de vote doivent être ouverts obligatoirement au moins 1 heure et fermés à 11h00. Ce nouvel horaire s'applique à l'ensemble du canton. Le bureau de vote est désormais ouvert de **10h00 à 11h00** et la dernière levée de la boîte aux lettres communale a lieu à **11h00**. Cette information a été communiquée dans le Journal de Sainte-Croix, est mentionnée dans le volet de transmission de la carte de vote et sur la boîte aux lettres communale.

## 5. Nouveau site internet de la Commune de Sainte-Croix

La Municipalité a décidé de confier la refonte du site internet de la Commune de Sainte-Croix, qui date de 2012, à Localcities, plateforme utilisée par plus de 2'000 communes suisses. Ce travail sera réalisé en collaboration avec Mme Ella Léguéré, stagiaire médiaticienne dans le cadre de son TPI (Travail pratique individuel). Sa mise en ligne est prévue pour début mai.

## 6. Fonds communal pour les énergies renouvelables

La Commune de Sainte-Croix octroie des subventions aux énergies renouvelables depuis 2005. Sur les 17 années écoulées, le total des subventions octroyées a atteint la somme de Chf 1'787'000.--.

Depuis plusieurs années, le fonds disponible ne permet pas de répondre à toutes les demandes de subvention déposées auprès du service, mais l'année 2022 a été marquée par un nombre exceptionnel de dossiers déposés dès l'ouverture des bureaux le 3 janvier dernier. A tel point que le fonds dédié aux panneaux thermiques, photovoltaïques, au chauffage à bois et raccordement CAD, à la labélisation Minergie, à l'installation de bornes de recharge électrique ou au changement de gros appareils électroménagers a été intégralement distribué avant le 11 janvier déjà. Les subventions pour l'achat de vélos ou scooters électriques et pour l'achat d'abonnements CFF demi-tarif sont encore possibles grâce à une partie du fonds pour les énergies renouvelables qui est réservé pour ces demandes spécifiques.

Face à cette situation exceptionnelle, la Commission de l'Energie s'est rencontrée une première fois le 16 février dernier pour retravailler le règlement régissant ce fonds et tenter de trouver ensemble des solutions permettant à l'avenir à un plus grand nombre de bénéficiaires d'obtenir un subside pour ces travaux concernant l'amélioration de la qualité énergétique des bâtiments de la région. D'autres séances de travail sont d'ores et déjà planifiées et nous tiendrons le Conseil informé de l'évolution de ces discussions et des solutions trouvées.

## **7. Technopôle – Engagement de Madame Hélène Mazerolle à la Direction**

Afin de poursuivre son développement et répondre à la nouvelle stratégie établie par le Conseil de fondation, Madame Hélène Mazerolle a été engagée en tant que Directrice du Technopôle de Sainte-Croix. Elle a commencé son activité le 14 mars 2022.

Dans son parcours professionnel, Madame Hélène Mazerolle a fait preuve de solides compétences tant dans les aspects techniques que dans la gestion opérationnelle et la gestion de projet. Elle a démontré des compétences sociales avérées, qui lui permettent de fédérer autour d'objectifs partagés. Elle saura apporter son expérience et son réseau pour développer et faire rayonner le Technopôle.

## **8. Mec-Art – exposition Homo Faber à Venise**

L'Association Mec-Art va participer, en collaboration avec l'ECAL - Ecole cantonale d'art de Lausanne, à l'édition 2022 d'Homo Faber Event qui se déroulera à Venise du 10 avril au 1<sup>er</sup> mai 2022.

Homo Faber Event est une exposition internationale qui célèbre le talent de maîtres artisans. Il met en lumière une impressionnante diversité de matériaux, de techniques et de métiers à travers des démonstrations en direct, d'expériences digitales immersives et la présentation de créations artisanales dans des installations débordantes d'imagination. Plus de 60'000 visiteurs y sont attendus.

## **9. Zone d'activités du Platon, parcelle N° 2132**

La parcelle communale N° 2132 située au Platon est colloquée en zone industrielle selon notre Plan Général d'Affectation de 1993. Plusieurs acteurs sainte-crix, actifs dans différents corps de métiers, désirent acheter une surface de terrain située sur la partie Nord dans le but d'y construire de nouveaux locaux pour leurs activités. Afin d'équiper en infrastructures (voiries et services) ce secteur, la Municipalité va vous soumettre cette année un préavis portant sur une demande de crédit, ainsi qu'un préavis pour la vente partielle du terrain.

## **10. PPA Gare**

En 2014, la Municipalité a décidé de lancer une réflexion urbanistique portant sur l'avenir du secteur « Gare » où sont situés les bâtiments communaux. Suite à la réalisation d'un Mandat d'études parallèles, un Plan Partiel d'Affectation a été élaboré et présenté auprès des services cantonaux pour examen préalable en fin d'année 2017. En été 2018, le Canton nous a envoyé le résultat de l'examen préalable qui s'avère être négatif. Si plusieurs remarques et observations sont annotées sur ce document, la principale raison du préavis négatif s'avère être que notre commune est en surdimensionnement de ses zones à bâtir. Le Canton demande de démontrer la conformité du projet de PPA en justifiant le dimensionnement de la zone à bâtir à l'échelle de la commune en coordonnant cette phase avec la révision du PGA.

Cette décision fait suite à l'introduction de la mesure A11 du Plan Directeur Cantonal (4ème adaptation approuvée le 31 janvier 2018 par la Confédération), qui impose un taux de croissance maximal pour les périmètres de centre, alors qu'il n'y avait pas de quota auparavant.

Dès lors, la Municipalité a décidé d'interrompre le développement de ce dossier.

En fin d'année 2021, et suite au résultat des premiers calculs de dimensionnement de la zone à bâtir dans le cadre de la révision du PGA, la Municipalité a décidé d'abandonner le PPA Gare sous cette forme.

En effet, le potentiel d'accueil du PPA se monte à 250 habitants supplémentaires dans ce secteur. Cela signifie que si nous désirons poursuivre l'étude du PPA sous cette forme, nous devons compenser ce nombre par un déclassement de parcelles privées actuellement colloquées en zone constructible et situées dans le périmètre centre de notre localité.

La Municipalité a donc décidé de réfléchir sur l'avenir de ce secteur et donné mandat à son service URBAT pour établir des scénarios d'urbanisation.

## **11. Abris PC**

Le principe "pour chaque habitant-e une place protégée" selon la loi fédérale sur la protection de la population est toujours en vigueur. Les abris servent à la protection de la population en cas de catastrophes naturelles ou civiles, ainsi qu'en cas de conflits armés. Il y a obligation de construire des places protégées (places d'abri) dans des maisons d'habitation d'au moins 38 pièces. En application de la règle des 2/3 (Art. 17, al. 1, let. a de l'Ordonnance fédérale sur la protection civile - OPCi), cela correspond à un abri d'au moins 25 places. La construction d'abris PC est du ressort des communes. Le canton distribue des subventions en cas de projet. Ces soutiens proviennent d'un fonds cantonal alimenté par les propriétaires qui construisent un logement. L'entretien des abris incombe au propriétaire de l'immeuble dans lequel se trouve l'abri. La majorité des abris servent de caves, et ne sont donc pas accessibles tout le temps. En revanche, en cas de nécessité, ceux-ci doivent être vidés et préparés sous un délai de 5 jours ou moins en fonction de la menace.

Si la situation le demande, les places dans les abris seront attribuées et communiquées à la population par le canton via les Organisations régionales de protection civile, sur ordre de la Confédération. Le canton de Vaud peut mettre à l'abri l'ensemble de la population vaudoise mais certains seraient appelés à se rendre dans un abri hors de leur commune en cas de besoin.

Le canton dispose d'une réserve de comprimés d'iode pour toute sa population. Pour des raisons logistiques, les ménages situés dans un rayon de 50km autour des centrales nucléaires reçoivent d'office des comprimés d'iode via leur commune. Au-delà de cette distance et en cas d'événement, les comprimés sont distribués au reste de la population en temps voulu et sur ordre du canton. En temps normal, il est recommandé d'avoir des réserves de nourriture et d'eau pour 7 jours. Vous pouvez trouver plus d'informations à ce sujet sur le site internet [www.alert.swiss](http://www.alert.swiss) ou sur l'application AlertSwiss, téléchargeable sur l'App Store ou sur Google Play.

## **12. Projet de regroupement des musées**

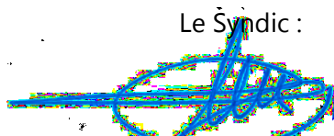
C'est avec une profonde reconnaissance que la Municipalité a pris connaissance, le 17 février 2022, de la décision de la Fondation SHW (Sylvia Waddilove) d'accorder un montant de près de 1,5 millions à la Fondation du CIMA, porteuse du projet de regroupement des musées. Cette généreuse donation permet en effet de boucler le financement total du projet (9'860'000.-) sans devoir recourir à la ligne de crédit accordée en mars 2021 par le Conseil Communal de Sainte-Croix.

Après le rachat de la collection BAUD en décembre 2018 et l'obtention du permis de construire en novembre 2020, les prochaines étapes sont : la mise en soumission et le démarrage, en juin 2022, des travaux de transformation du bâtiment du CIMA pour une réouverture du nouveau musée prévue dans le courant de l'année 2023.

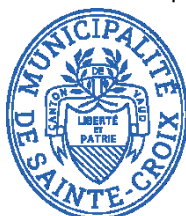
Le musée du CIMA fermera ses portes le 31 mars prochain afin de permettre le déménagement de ses collections. Le musée Baud et le musée des Arts et Sciences resteront quant à eux ouverts à la visite durant la période des travaux. Suite aux changements intervenus en fin d'année 2021, la direction des travaux de transformation a été confiée au bureau EO Architectes. Celui-ci travaillera en collaboration avec le muséographe Laurent Pavy et la commission de construction dans le respect des concepts du projet primé à l'issue du mandat d'études parallèles, en particulier celui du Schaudepot.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



C. ROTEN



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

**Distribution :**

Membres du Conseil communal

Municipalité

Chefs de Service et personnel communal